



Rachat de part suite a deces

Par **vanes0468**, le **02/04/2014** à **21:01**

bonsoir

voila ma mere est décédé je doit racheter la part de mon frère malheureusement je ne peux pas obtenir de crédit dépassant le taux d endettement. Je voudrai savoir si il est possible de payé tous les mois un loyer qui serai déduit du montant de la part de mon frère. un peut comme une location vente ?

en vous remerciant de vos réponse

Par **Lag0**, le **03/04/2014** à **08:02**

Bonjour,

La location vente, en immobilier, ce n'est pas cela ! Les loyers versés ne sont pas déduits du prix de vente...

Chaque mois, la somme d'argent que vous versez est composée de 2 parties, un loyer qui reste "perdu" équivalent à un loyer normal et une épargne qui constitue au bout d'une certaine période l'apport pour la vente définitive. Cette part d'épargne étant, bien entendu, remboursée si la vente ne se fait pas.